



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 6282

Texte de la question

M. Maxime Gremetz demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants s'il lui paraît envisageable d'instaurer une journée de la Résistance le 27 mai, jour de la création du CNR. En 1943, cette date fut décisive pour l'unité de la Résistance tout entière et la restauration des valeurs de la République, en vue de la reconnaissance par les alliés de la légitimité du gouvernement présidé par le Général de Gaulle.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la question de l'institution d'une journée nationale de la Résistance. La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique qu'entend conduire le secrétaire d'Etat en ce domaine. La mémoire de la Résistance doit être et sera conservée et transmise. Il est en effet important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit transmis aux nouvelles générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement, car les Français sont redevables aux résistants d'avoir relevé l'honneur de leur pays au moment le plus sombre de son histoire. Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées à cette fin. Le soutien apporté à la Fondation de la Résistance illustre bien cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux lui permettront d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes seront également prises. Lors de la dernière réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante, le Président de la République a souligné l'importance du choix d'une journée pédagogique sur l'esprit de résistance. Pour le choix de cette date comme pour d'autres, il appartient d'abord au monde combattant de s'entendre et non à l'Etat d'imposer ses choix. Une journée nationale n'a, en effet, de sens que si elle ne divise ni les premiers concernés par son institution, ni la nation. Enfin, l'année 2003 permettra de marquer avec autant d'éclat que possible l'importance historique de la première réunion du Conseil national de la Résistance (CNR), le 27 mai 1943. Le souvenir de Jean Moulin et sa reconnaissance par tous les mouvements de la Résistance puis sa mort héroïque seront au coeur des commémorations qui sont actuellement envisagées pour cette année. Dans le cadre du Haut Conseil de la mémoire combattante, les nombreux événements de l'année 1943 qui méritent d'être commémorés 60 années plus tard seront recensés pour faire connaître et comprendre le message de la Résistance et faire partager la nécessité du courage au service de la liberté et du refus de tout ce qui porte atteinte à la dignité de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6282

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4109

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 344